

BHT

BHT

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Poudre.
 Nom commercial : BHT
 Type de produit : Antioxydant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industrie de l'alimentation. Industrie pharmaceutique. Industrie cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 145 rue de Paris
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: N; R50-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
 Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogramme(s) de danger



• Code de pictogrammes de danger : SGH09
 • Mention d'avertissement : Attention
 • Mention de danger : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 • Conseils de prudence
 - Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

BHT
BHT
2 Identification des dangers (suite)
3 Composition/informations sur les composants

Formule du produit (INCI) : BHT
Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	>= 99,8	128-37-0	204-881-4		01-2119565113-46	N: R50-53

4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- **Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- **Ingestion** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Ne pas faire vomir.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.
Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Sable. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Pulvérisation d'eau. Mousse.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

BHT
BHT
5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Classe d'inflammabilité** : Le produit n'est pas inflammable. mais peut brûler.
Le produit n'est pas inflammable. mais peut brûler.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Précautions individuelles** : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Eviter la production de poussières.
Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs.
- Mesures techniques** : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Ne pas utiliser d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Eviter la formation ou la diffusion de poussières dans l'atmosphère.
Eviter toute exposition inutile.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Manipulation** : Assurer une ventilation d'air appropriée.
En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

BHT
BHT

7 Manipulation et stockage (suite)

- Stockage** : Sac en papier. avec doublure en polyéthylène.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. < 50 °C
Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Stockage - à l'abri de** : produits nocifs pour la santé, toxiques et très toxiques Rayons directs du soleil.
Bases fortes. Acides forts. Oxydant. Produit alimentaire, ne pas stocker à proximité de produit toxique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PNEC water (freshwater) : 0.199µg/L
water (marine water) : 0.0199µg/L
water (intermittent releases) : 1.99µg/L
sediment (fresh water) : 99.6µg/kg sediment dw
sediment (marine water) : 9.96µg/kg sediment dw
soil : 47.69µg/kg soil dw {EN}
DN(M)ELs for workers Dermal : 0.5mg/kg bw/day
Inhalation : 3.5 mg/kg bw/day

- Protection individuelle** : Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.
- Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
- Protection des mains** : Porter des gants. PVC
- Mesures techniques de protection** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

- VME - France [mg/m³]** : (INRS) 10 - 2,6-di-tert-butyl-p-cresol
- TWA [mg/m³]** : (US) 2 fraction inhalable et vapeur - 2,6-di-tert-butyl-p-cresol

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect**
- Etat physique à 20 °C** : Poudre.
- Couleur** : Blanc(he).
- **Odeur**
- Odeur** : Caractéristique.
- **Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- **pH** : Non applicable.
- **Point de fusion / Point de congélation**

BHT

BHT

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de fusion [°C]	: 70
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
Point d'ébullition [°C]	: 265 [1013hPa]
• Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: 127
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Ininflammable.
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	: Aucune donnée disponible.
• Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20°C]	: 3.82Pa (24.85°C)
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
• Densité relative	
Densité	: CA 1.048
• Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 0.6 mg/l [25°C]
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	
Log P octanol / eau à 20°C	: 5.2
• Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Viscosité	
Viscosité	: 3.47 cSt (80°C); 1.54 (120°C); 0.920 (160°C)
• Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Granulométrie 2mm (10Mesh) : 0.4%
 1.5mm : 10.6%
 1mm (18Mesh) : 21.7%
 0.75mm : 18.4%
 0.50mm (35Mesh) : 11.7%
 0.4mm : 7.8%
 0.250mm (60Mesh) : 16.5%
 <0.250mm : 13.0%
 pKa : 12.2 (20°C)

10 Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

BHT

BHT

10 Stabilité et réactivité (suite)**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur. > 100°C => décomposition
Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts. => décomposition Alkali.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables.

11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques : Peut irriter les yeux et la peau.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 6000
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : >2000
Sensibilisation : Aucun risque de sensibilisation.
Mutagénicité : Aucun ingrédient repris dans cette section.
Toxique pour la reproduction : fertilité : NOAEL 100mg/kg bw/day
Autres : Toxicité pour organes cibles NOAEL : 25mg/kg bw/day
(digestive: liver, urogenital : kidney; glandular: thyroids, adrenal gland)

12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

EC50 Invertebrate-48h : 0.48mg/l (95% , 0.39-0.70mg/l)
 NOEC : 0.15mg/l (OECD 202)
IC50 72h Algae [mg/l] : EC50 96h = 0.758mg/l
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 0.199

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradation [%] : Très peu biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : BCF : 598
Faible.

12.4. Mobilité dans le sol

Absorbe sur le sol et n'est pas mobile.
Le produit coule dans l'eau.

BHT

BHT

12 Informations écologiques (suite)**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets écologiques : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

Classe WGK (Allemagne) : 1 : peu dangereux pour le milieu aquatique. (Id. Nr.:724)

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Eviter le rejet dans l'environnement.

Méthode d'élimination : Brûler dans un incinérateur pour produits chimiques, équipé d'une post-combustion et d'un épurateur. Attention : les lois et réglementations nationales et/ou locales peuvent interdire l'usage de cette méthode.

14 Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Information générale

No ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage ADR



: 9
9E

Transport terrestre

I.D. n° : 90

- ADR Classe : 9

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

BHT

BHT

14 Informations relatives au transport (suite)**Transport par mer**

- Code IMO-IMDG : Classe 9
- IMDG-Pollution marine : YES 0
- N° de fiche de sécurité : F-A S-F

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 911
Packaging instructions passenger: 911
- IATA - Classe ou division : 9

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : III
- Groupe d'emballage IMO : III
- Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Danger pour l'environnement

- En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
- Informations complémentaires** : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

- Symbole(s)** : N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R** : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S** : S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

BHT

BHT

15 Informations réglementaires (suite)**Enregistrements** : Additif alimentaire. E321 (antioxydant)**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

effectuée

16 Autres informations**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document